



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2016/06

Saint-Etienne du Grès, le 14 avril 2016

Budget serré mais combatif malgré les baisses de dotation de l'Etat

Un objectif « faire mieux avec moins ».

Le budget 2016 de la Commune de Saint-Étienne du Grès a été élaboré dans un contexte très défavorable dû à la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le manque à gagner pour la Commune lié à ces baisses sera compensé uniquement par la baisse des dépenses de fonctionnement et sans aucune hausse d'impôt.

Pour Jean MANGION, maire de Saint-Étienne du Grès : « ce sera un budget serré mais combatif qui sera dans l'action et reposera sur trois grands principes :

- **pas d'augmentation d'impôts,**
 - **des dépenses de fonctionnement maîtrisées en diminution,**
 - **le maintien des investissements prioritaires** liés à la signature de notre contrat départemental 2015-2018. Nous devons le respecter pour ne pas perdre les subventions exceptionnelles obtenues qui s'élèvent à 80% du contrat de développement d'un montant de 5 726 480 €.
- Continuer à investir, c'est aussi nous impliquer dans la lutte contre le chômage. »

Un budget cohérent

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, malgré les transferts de compétences vers la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, malgré le coût des TAP entièrement à la charge de la Commune; les impôts locaux restent au niveau de ceux de 2015.

- ▶ **Budget primitif de la Commune : 8 169 408 ,01€**
 - Section de fonctionnement : 3 198 931,14€
 - Section d'investissement : 4 970 476,87€
- ▶ **Budget primitif du Service de l'eau**
 - Section exploitation : 364 554,10€
 - Section d'investissement : 810 621,00€
- ▶ **Taux d'imposition des taxes directes locales**

Pour 2016, ces taxes sont maintenues au taux de 2015:

- 8,89% pour la taxe d'habitation
 - 11,79% pour le foncier bâti
 - 39,97% pour le foncier non bâti.
- ▶ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
- Le taux 2016 est maintenu au même taux que 2015, à savoir 6,40%.